

#### Évaluation des formations



## Université des Antilles

Projet d'offre de formation de 2e cycle pour le contrat 2022 – 2027

# **CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**

**VAGUE B** 

Évaluation réalisée sur la base du dossier déposé le 10/05/2021

Rapport publié le 28/10/2021



Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Jacques Noël, Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).



#### **Présentation**

L'Université des Antilles (UA) est une université pluridisciplinaire de création récente issue de la transformation, en 2015, de l'Université des Antilles et de la Guyane en deux entités indépendantes. Ces deux universités francophones sont sans véritable équivalent parmi les établissements d'enseignement supérieur. L'UA est implantée sur deux pôles universitaires, l'un en Guadeloupe, l'autre en Martinique distant d'environ 180 km. La loi portant création de l'UA entraine la coexistence de deux Commissions formation et vie universitaire (CFVU) et deux Commissions recherche (CR) accentuant de fait la polarisation de l'université. Le conseil académique de l'UA, dont les vice-présidents des quatre conseils de pôles précédemment évoqués sont membres, approuve les propositions stratégiques en matière d'éducation et de recherche. À cette structuration s'ajoute une polarisation importante – héritage historique – des domaines d'enseignement, chaque pôle étant plus particulièrement spécialisé dans un ou plusieurs domaines, à savoir pour la Guadeloupe, les sciences et technologies, et pour la Martinique, les lettres, langues et sciences humaines.

Le projet d'offre de formation de deuxième cycle s'inscrit dans une plus grande intégration des composantes. Ainsi, alors que depuis sa création, la politique de site oscille entre spécialisation et juxtaposition des domaines entre les deux pôles universitaires, l'UA vise à organiser désormais son offre de formation de façon transversale entre les sites de la Martinique et de la Guadeloupe, avec un pilotage pédagogique partagé par ces deux pôles. L'objectif affiché est l'égal accès de tous les étudiants de l'université aux formations de deuxième cycle, et ce, quel que soit leur lieu de résidence. Ainsi, l'offre de formation est construite pour être progressivement mutualisée entre les deux pôles. Afin que ce projet ambitieux puisse être soutenable et conforme aux moyens disponibles, l'UA prévoit une mutualisation des ressources pédagogiques entre pôles et un recours appuyé aux technologies numériques. Le fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) « Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité » dont l'UA est lauréate permettra de financer les investissements nécessaires à cette transition. Ce fonds doit, en particulier, soutenir la transformation d'une grande partie de l'offre de formation en mode hybride, en visant à la fois la mise en place des technologies et des équipements nécessaires ainsi que la formation des équipes pédagogiques.

L'offre de formation de deuxième cycle est organisée en six champs disciplinaires (Arts, lettres, langues [ALL]; Droit, économie, gestion [DEG]; Sciences humaines et sociales [SHS]; Sciences, technologies, santé [STS]; Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation [MEEF] – Guadeloupe et Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation - Martinique). La demande d'accréditation des masters MEEF se fait par une voie distincte et aucun avis sur ces mentions ne sera fourni dans le présent rapport. Certains masters sont adossés à de grands organismes de recherche nationaux (INRAÉ, Inserm, CNRS, Institut Pasteur, BRGM, CIRAD, IRD, IFREMER, IPGP) et à des équipes d'accueil en recherche propres à l'UA.

Le projet d'offre de formation en deuxième cycle vise à poursuivre la modernisation et la cohésion de l'UA ainsi que son ancrage dans les territoires tel que cela a été défini dans les axes structurants de la politique de site de l'UA: Santé et environnement insulaire tropical; Biodiversité en milieu insulaire tropical; Risques et énergie en milieu insulaire tropical; Mer et océan; Dynamique des sociétés et territoires Caraïbes; Numérique. Cette politique se traduit par une restructuration importante de l'offre de formation portant sur plus d'un quart des mentions de deuxième cycle: abandon de la mention de master Énergétique, thermique; restructuration de plusieurs mentions de master (Études culturelles devient Humanités; STAPS: activité physique adaptée et santé devient STAPS: entrainement et optimisation de la performance sportive]; demande de création ex nihilo de plusieurs formations: masters Management, Sciences de la matière, Diplôme d'État Infirmier de pratiques avancées, Certificat de capacité d'orthophoniste; et la réorganisation pédagogique des enseignements dans d'autres mentions, par exemple le master Gestion de l'environnement partagé entre les champs STS et SHS; les masters Droit public, Économie appliquée, Informatique, Mathématiques et applications, et Risques et environnement.

#### Avis sur le pilotage de l'offre de formation de 2e cycle

Le projet d'offre de formation de deuxième cycle déposé par l'UA prend en considération, de façon notable et appréciable, les recommandations formulées par le Hcéres à l'échelle des champs de formations. Il est positif de constater que ce projet rend compte de réflexions menées et de solutions envisagées par les équipes de gouvernance et la grande majorité des équipes pédagogiques pour répondre aux interrogations qui avaient été formulées ainsi qu'aux problèmes précédemment identifiés. Toutefois, une attention particulière devra être portée à l'information et à l'accompagnement des équipes pédagogiques et des porteurs de formations afin de rendre possible la mise en œuvre concrète de ce projet au niveau des mentions.



D'abord, la volonté politique affichée dans ce projet de mettre l'accent sur l'égal accès aux formations de tous les étudiants, quel que soit leur lieu de résidence en Martinique ou en Guadeloupe, est très positive et devrait, sans nul doute, contribuer à renforcer l'identité mais aussi les forces de l'UA en favorisant l'interaction entre pôles et composantes.

Il s'agit pour l'université de fédérer les ressources et d'actionner les leviers pour dépasser les contraintes internes imposées par ses statuts spécifiques qui génèrent des circuits complexes de décision.

Le développement des enseignements en mode hybride, associant le présentiel et le distanciel pour les étudiants, est mis en avant dans ce dossier de façon crédible et sérieuse. L'obtention d'un fonds de transformation de l'action publique « Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité » apporte un financement significatif et la possibilité de lutter contre la fracture numérique qui sévit particulièrement dans certains territoires. Cette politique est d'autant plus appréciable qu'elle permet d'envisager l'élargissement du bassin de recrutement étudiant au sein de la région Caraïbe et au-delà. De plus, dans une certaine mesure, cette démarche pourrait inscrire l'offre de formation de l'UA dans une dynamique positive d'internationalisation des équipes pédagogiques en favorisant l'intervention « à distance » d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de professionnels qui viendraient compléter les interventions en présentiel. Sur ce point, l'UA est d'ailleurs forte de son expérience des mentions de master ouvertes à distance depuis plusieurs années (master Français langues étrangères [FLE], Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales [LLCER], Chimie et Mathématiques et applications) et de l'expérience acquise durant la crise sanitaire liée à la Covid-19. Cependant, si l'affichage politique est clair et bien orienté, les modalités pratiques de mise en action de cette politique ne sont, à ce stade, pas suffisamment explicitées dans le dossier pour permettre d'en apprécier la faisabilité. Certes, le recrutement d'ingénieurs pédagogiques est envisagé pour former les équipes pédagogiques à l'évolution de leurs pratiques et modalités d'enseignement mais aucune analyse n'est proposée concernant les potentielles difficultés de mise en œuvre de ce projet. À titre d'exemple et sans volonté d'exhaustivité, il aurait été pertinent que le dossier fasse état (i) des actions incitatives qui seront engagées pour la transformation des enseignements en mode hybride et du niveau d'implication des équipes enseignantes dans ce processus ; (ii) des dispositifs matériels qui seront mis à disposition des équipes pédagogiques ; (iii) de la prise en compte des aspects expérimentaux dans les enseignements en distanciel (travaux pratiques, stage de terrain...); (iv) des actions et des équipements nécessaires pour lutter contre la fracture numérique. Aussi, audelà des aspects positifs indéniables relevés plus haut, et même si ce projet répond aux attentes d'une partie de la population étudiante, il serait utile que l'université s'interroge sur l'éventuelle « déshumanisation » de ces nouvelles modalités d'enseignement, notamment la perte des liens relationnels entre enseignants et étudiants et au sein des promotions d'étudiants et qu'elle anticipe, le cas échéant, les mesures à mettre en place pour limiter ce risque.

Ensuite, le projet d'offre de formation de deuxième cycle prévoit des évolutions appréciables du pilotage des formations avec la mise en place d'un label interne de « mise en qualité » de ces dernières, qui devrait autoriser une évaluation interne du pilotage des formations fondée sur des critères objectifs. Cette démarche qualité conduit à l'installation systématique des conseils de perfectionnement pour tous les diplômes, conformément aux attentes réglementaires. Ces conseils auront la représentativité élargie attendue de telles instances en incluant notamment des représentants étudiants, des diplômés, des professionnels du domaine concerné et des responsables de licence et d'école doctorale. Ils ont vocation à renforcer les liens avec le milieu socioprofessionnel tout en contribuant au pilotage des formations et à la démarche qualité de la formation. La réflexion menée au sein de ces conseils devrait être alimentée par les résultats d'évaluations systématiques des enseignements par les étudiants qui seront réalisées dans le cadre de la mise en place d'une «charte de l'évaluation des enseignements par les étudiants », restant à valider par les CFVU. Cette démarche représente une évolution importante et pertinente car, actuellement, trop peu de formations ont formalisé l'évaluation des enseignements par les étudiants. Il est regrettable cependant que le contenu de cette charte ne soit pas présenté et que le dossier reste muet sur les modalités de mise en œuvre pratique de celle-ci à la fois dans les composantes et par les porteurs de formation. Ici encore, les dispositifs généraux proposés représentent des évolutions souhaitables mais rien n'est indiqué sur les modalités opérationnelles de ces mesures. Enfin, étant donné que le projet d'établissement inscrit celui-ci dans une volonté de déploiement d'enseignements en mode hybride, il serait très pertinent de reconnaître l'innovation pédagogique parmi les critères clés de l'évaluation de la qualité du pilotage des formations.

Ainsi, les modalités d'opérabilité de cette démarche de « mise en qualité » n'apparaissent pas toujours clairement détaillées dans le projet et peu d'informations de cadrage, par le conseil académique de l'université ou les CFVU des pôles, sont présentées, ce qui est regrettable car la mise en œuvre de cette politique institutionnelle au niveau des mentions demande à être accompagnée pour être pleinement efficace tout en emportant l'adhésion des équipes pédagogiques directement concernées.

D'autres éléments essentiels du pilotage des formations font défaut dans le projet d'offre de formation tel qu'il a été déposé : il s'agit notamment du suivi de l'attractivité, de l'internationalisation des formations, de la place de la formation professionnelle et de l'insertion des diplômés. Au-delà du fait qu'il est regrettable que ces points



essentiels de l'autoévaluation n'aient pas été ici analysés, cette lacune interroge car de grandes disparités sont évidentes entre les formations de l'UA. Le champ ALL est ici très fortement impacté, ce qui renforce sa fragilité à l'échelle de l'établissement. Cela semble indiquer que la mise en œuvre des actions relatives à ces aspects repose essentiellement, voire uniquement, sur l'initiative individuelle des responsables de formation, ce qui n'est pas souhaitable et ne serait pas réaliste. Compte tenu de l'environnement socio-économique des Antilles, et de la localisation géographique de l'UA au cœur des Caraïbes, il est important que ces éléments (bassin de recrutement des étudiants, internationalisation des formations, professionnalisation des formations et insertion des diplômés) restent des axes prioritaires de la formation de deuxième cycle, soutenus et accompagnés par une politique volontaire de l'établissement.

Les formations sont majoritairement adossées aux unités de recherche des organismes nationaux et des équipes d'accueil universitaires. Le projet reste trop peu détaillé sur ce critère et l'adossement à la recherche présente des disparités importantes entre les champs. Le projet de l'établissement présente trop peu d'informations pour certains champs qui, ne pouvant s'appuyer sur les unités des organismes de recherche nationaux, doivent avoir accès à des unités de recherche propres de l'UA pour que la formation à la recherche et par la recherche puisse être appréciée. Sur ce point précis, si les entretiens menés lors de la visite ont permis de confirmer la bonne prise en compte de cette dimension dans les champs SHS, STS et DEG, il conviendra pour les mentions du champ ALL de réfléchir à des dispositifs d'intégration des étudiants dans des projets de recherche (par exemple : participation des étudiants à des journées d'études ou colloques des unités de recherche). Le projet déposé ne présente par ailleurs pas d'articulation des masters avec les écoles doctorales, ce qui est un manque dans la présentation de l'offre de formation de deuxième cycle. Néanmoins, la présence d'un représentant de l'école doctorale et d'étudiants diplômés, dont certains pourraient être en poursuite d'études en doctorat, dans les conseils de perfectionnement de master est un signe positif d'ouverture.

Le projet de l'établissement est aussi peu détaillé en ce qui concerne les relations avec le monde socioprofessionnel ; ce qui fait défaut, d'autant plus que l'ancrage dans le tissu professionnel local ou régional reste inégal d'une mention à l'autre.

# Avis sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation de 2<sup>e</sup> cycle

L'organisation globale de l'offre de formation en deuxième cycle de l'UA devrait évoluer sensiblement au cours du prochain contrat et une politique volontariste d'évolution des formations est affichée. Dans sa globalité, le projet d'offre de formation apporte des réponses pertinentes aux problèmes soulevés par les comités Hcéres dans les rapports d'évaluation des bilans des champs de formations. Le projet d'établissement devrait favoriser la collaboration des équipes pédagogiques entre pôles et aboutir à une plus forte mutualisation de cette offre en deuxième cycle (par exemple : la mutualisation des enseignements du master Gestion de l'environnement entre les champs SHS et STS; les mentions du champ DEG partagées entre deux composantes, même si les parcours peuvent être différents). La nouvelle organisation de l'offre de formation témoigne du dynamisme des équipes pédagogiques et de leur souci de proposer des solutions adaptées qui sont autant de points favorables à la bonne mise en œuvre de ce projet. À côté de cela, pour renforcer l'attractivité des formations, il ne faudra pas négliger de prendre un appui plus solide sur les spécialités de recherche et les ressources pédagogiques locales, tout en multipliant les partenariats avec le monde socio-économique, les établissements d'enseignement secondaires et certaines universités étrangères de la région Caraïbe.

La mise en place progressive d'une offre d'enseignements dématérialisée (incluant des ressources pédagogiques numériques et des enseignements en mode hybride, voire co-modal) pour l'essentiel des formations représente une innovation pédagogique importante. Ce projet est déjà mis en œuvre pour certaines formations (les mentions des champs ALL et SHS proposées en distanciel ; les mentions *Chimie* et *Mathématiques* et applications déjà mentionnées) alors qu'il est encore à l'état de projet pour la plupart d'entre elles et devra donc recueillir l'adhésion d'une majorité des équipes pédagogiques. Parmi les projets pédagogiques innovants remarquables figurent la construction d'une maison de la vie étudiante sur chacun des pôles universitaires et la mise à disposition d'un UA-lab pour les étudiants.

La question de la démarche par compétences n'est que très peu abordée dans le dossier. Certains projets de formations ne présentent pas d'évolution sur ce critère alors que, pour d'autres formations, ce dispositif (y compris la constitution de portfolio intégrant l'évaluation des compétences) est à l'état de réflexion à un stade initial. Il s'agit pourtant d'une démarche conséquente qui nécessitera à la fois une volonté forte de l'établissement, l'adhésion des équipes pédagogiques et l'appui par les services adéquats pour accompagner et épauler les responsables de mentions. Ici encore, cette approche pédagogique devrait bénéficier de la mise en place des conseils de perfectionnement à l'échelle des mentions.



Le développement de la formation continue était l'un des indicateurs quantitatifs du contrat d'établissement en cours mais peu de mentions s'investissent dans ce type de formation. Il s'agit du master Sciences de l'éducation et de la création du Diplôme d'État Infirmier de pratiques avancées (IPA) en formation continue et le master MIAGE ouvert par la voie de l'apprentissage.

De manière générale, une attention marquée doit être portée aux publics étudiants à besoins éducatifs particuliers, nécessitant un aménagement de leurs études et un accompagnement dans leur scolarité, ainsi qu'à la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments de l'UA pour les étudiants en situation de handicap. Le projet d'offre de formation propose des engagements significatifs sur ces questions. De même, la reconnaissance de l'engagement étudiant est inscrite dans ce projet sous la forme d'aménagements des études et de la validation des compétences acquises. La validation d'une unité d'enseignement ou la certification pourraient certainement participer à cette valorisation.

L'attention de l'établissement est attirée spécifiquement sur le champ ALL qui, au niveau de son offre de deuxième cycle, pose toujours question. Ainsi, en l'absence de vision sur l'évolution du master MEEF 2<sup>nd</sup> degré, il reste difficile de bien comprendre comment l'unique parcours « Études créoles » du master LLCER s'articule avec le parcours « Créole » du master MEEF second degré. Il conviendra de renforcer l'articulation avec la licence LLCER et de clairement identifier les débouchés professionnels de ce master, tout en renforçant l'ouverture aux autres langues et cultures de la Caraïbe en lien avec les axes structurants de l'université.

De façon plus problématique, la transformation de la mention Études culturelles en une mention Humanités ne permet pas de comprendre clairement l'articulation de ses deux parcours ni entre eux ni avec les mentions de master proche, dont notamment Information-Communication sur laquelle ils semblent empiéter. La présentation de cette mention interroge également quant à son adossement scientifique et professionnel. Aussi, les flux d'étudiants attendus (100 étudiants) semblent excessifs, alors que les débouchés envisagés ne sont pas évoqués avec suffisamment de précision pour convaincre sur l'analyse précise des besoins. Pour ces différentes raisons, le comité émet un avis réservé sur la création de la mention Humanités qui apparaît comme précipitée. Globalement, le champ ALL se révèle donc, après les échanges menés lors de la visite, particulièrement fragile, y compris en regard du champ SHS qui apparaît comme plus en phase avec les enjeux et défis du moment et du projet d'établissement.

Le master Mathématiques et applications reçoit des effectifs très faibles en M2 depuis plusieurs années, ce qui justifie notamment que le parcours Mathématiques pour l'agrégation n'ait jamais pu être ouvert. Ce problème avait été souligné par le Hcéres lors de l'évaluation du bilan des formations du champ STS et la réorganisation du master autour d'un parcours Modélisation et outils d'aide à la décision (MOAD) tient compte de cette appréciation. Il faudra cependant veiller à assurer une bonne attractivité de cette mention pour maintenir les effectifs à un meilleur niveau. De même, les effectifs du master STAPS: activité physique adaptée et santé doivent être maintenus à un niveau susceptible d'assurer la pérennité de cette mention. Les responsables de cette formation, conscients de cette fragilité, présentent des solutions appréciables.



## Les formations

## Champ: Art, lettres, langues

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Français langue étrangère	М	Université des Antilles	Avis favorable
Humanités	М	Université des Antilles	Création. Avis réservé
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	М	Université des Antilles	Avis favorable

# Champ: Droit, économie, gestion

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Droit privé	М	Université des Antilles	Avis favorable
Droit public	М	Université des Antilles	Avis favorable
Économie appliquée	М	Université des Antilles	Avis favorable
Management	М	Université des Antilles	Création. Avis favorable
Monnaie, banque, finance, assurance	М	Université des Antilles	Avis favorable
Science politique	М	Université des Antilles	Avis favorable

## Champ: Sciences humaines et sociales

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Géographie, aménagement, environnement et développement	М	Université des Antilles	Avis favorable
Gestion de l'environnement	М	Université des Antilles	Avis favorable
Histoire, civilisations, patrimoine	М	Université des Antilles	Avis favorable
Information-communication	М	Université des Antilles	Avis favorable
Sciences de l'éducation	М	Université des Antilles	Avis favorable



# Champ : Sciences, techniques et santé

Intitulé de la formation	GM/M	Etablissement(s)	Avis sur l'accréditation
Biodiversité, écologie et évolution	М	Université des Antilles Université de Guyane Agroparitech	Avis favorable
Biologie-santé	М	Université des Antilles	Avis favorable
Chimie	М	Université des Antilles	Avis favorable
Gestion de l'environnement	М	Université des Antilles	Avis favorable
Informatique	М	Université des Antilles	Avis favorable
Mathématiques et applications	М	Université des Antilles	Avis favorable
Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises - MIAGE	М	Université des Antilles	Avis favorable
Risques et environnement	М	Université des Antilles	Avis favorable
Sciences de la matière	М	Université des Antilles	Création. Avis favorable
STAPS : entrainement et optimisation de la performance sportive	М	Université des Antilles	Avis favorable
Certificat de capacité d'orthophoniste	GM	Université des Antilles	Création. Avis favorable
Diplôme d'État de sage- femme	GM	Université des Antilles	Avis favorable



# Observations de l'établissement



Administration générale Coordination de l'autoévaluation

Référence :

UA/EJ/BH/JCD/ N°2021-890

Dossier suivi par : Angela EPAMINONDAS Tél. 0590 48 32 30 Coordination.hceres@univantilles.fr Monsieur le Président de l'Université des Antilles

Α

Monsieur Thierry COULHON Président du HCERES

Pointe-à-Pitre, le 7 septembre 2021

Objet : Observations sur le rapport d'évaluation de l'offre de formation 2022-2026 - deuxième cycle

Pour rappel, l'évaluation du deuxième cycle de l'université des Antilles s'est effectuée pendant la deuxième année de déploiement de l'offre issue de l'accréditation de 2018. Le déploiement de cette offre s'est effectué alors que l'établissement mettait en place son nouveau mode de fonctionnement issu de la transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en université des Antilles par la Loi du 25 juin 2015. L'organisation de l'université va de nouveau être modifiée par l'élection du Président de l'université et des Vice-présidents de pôle dans un vote unique, selon les dispositions de la Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur. Les élections à venir, pendant l'année universitaire 2021/2022, seront les premières à s'effectuer selon ce nouveau processus. La Présidence actuelle a choisi de dépasser la stricte simple traduction dans les statuts de l'établissement de ces nouvelles dispositions légales, pour y inclure le principe de coopération et de mutualisation entre les pôles de l'université sur les plans pédagogiques et scientifiques.

C'est dans ce contexte que l'université a prévu de réformer le pilotage de l'offre de formation avec la mise en place d'un comité de pilotage stratégique de la formation composé des Vice-présidents des CFVU et d'un Vice-président délégué à la formation et à l'innovation pédagogique. Ce comité bénéficiera de l'aide de responsables de champs disciplinaires, qui veilleront à assurer la cohérence des parcours proposés, en particulier au niveau master. Ces acteurs devront notamment contribuer à la mise en œuvre d'un égal accès aux différents masters sur les deux territoires. Ces dispositions devraient assurer la traduction dans les faits des principes votés par le conseil d'administration en décembre 2020, qui portent – outre l'absence de rupture d'égalité entre les étudiants des pôles universitaires – sur le recours aux technologies numériques, sur la soutenabilité de l'offre de formation et sur l'affirmation de l'identité de l'université. L'établissement sera particulièrement attentif à la concrétisation du pilotage transversal de la formation, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation.

L'établissement tient également à souligner le renversement de paradigme qu'il a opéré concernant le déploiement de l'offre de formation, dans le contexte de cette nouvelle optique de mutualisation et de solidarité entre les deux pôles. Ainsi, la nouvelle offre de formation a été élaborée de manière transversale, par un travail conjoint des responsables d'UFR et de diplômes, y compris dans des domaines où des traditions plus territoriales étaient bien implantées depuis la création de l'université des Antilles et de la Guyane.

.../...



.../...

Bien entendu, l'établissement veillera à ce que les responsables de diplômes et d'UFR puissent renforcer la coopération interpolaire en lien avec le comité de pilotage stratégique de la formation. Toutefois, l'établissement tient également à souligner que ce renversement est une évolution s'inscrivant dans le long terme, et qui tourne le dos à une histoire longue d'une vingtaine d'années où la polarisation de l'université était encouragée par les dispositions législatives la concernant. Ainsi, la mise en œuvre concrète des différentes dispositions sera nécessairement progressive et devra tenir compte de l'ajustement nécessaire des moyens des nouvelles UFR (Faculté Roger Toumson - UFR des Humanités caribéennes en Guadeloupe, UFR Sciences Technologies Environnement en Martinique) pour accomplir leurs nouvelles missions.

Comme le souligne le rapport d'évaluation, l'université s'est résolument engagée dans l'hybridation des formations de niveau master, forte d'une expérience pour les formations médicales et certains masters des champs ALL et SHS, entièrement en ligne. D'une part, les crédits liés au projet « Mettre fin aux handicaps liés à l'insularité » soutenu par le fonds de transformation de l'action publique permettent le déploiement d'équipements techniques. D'autre part, l'établissement sera particulièrement sensible aux maintiens des interactions entre les différents acteurs de la formation afin d'éviter le risque d'une déshumanisation des diplômes.

Enfin, l'établissement prend note des autres recommandations formulées dans le rapport qui seront intégrées dans sa politique de formation en particulier relativement au suivi de l'attractivité, de l'internationalisation des formations, de la place de la recherche dans les diplômes et de l'intégration d'étudiants de masters dans des projets de recherche. Il veillera en particulier à la complémentarité entre les différents masters, pour éviter le risque d'empiétement relevé entre le master « Humanités » et le master Information-Communication.

Concernant ces différents points, l'établissement mentionne que tous les approfondissements nécessaires n'ont pas toujours été possibles lors de l'élaboration de l'offre de formation en raison de la désynchronisation des différents processus d'évaluation. Ceux concernant l'établissement et les unités de recherche ne sont pas à l'heure actuelle achevés. Ainsi, l'établissement ne disposait pas de l'ensemble des leviers pour affirmer une politique globale en matière d'accompagnement de la formation. Néanmoins, l'établissement tient à remercier le comité d'évaluation second cycle pour le travail d'expertise fourni dans des conditions parfois difficiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



www.univ.antilles fr

Les rapports d'évaluation du Hcéres sont consultables en ligne: www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales Évaluation des établissements Évaluation de la recherche Évaluation des écoles doctorales Évaluation des formations Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein 75013 Paris, France T. 33 (0)1 55 55 60 10

